



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de l'Essonne

Chef-lieu de Canton

**COMPTE-RENDU SUCCINCT
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 DECEMBRE 2016**

L'an deux mille seize, le quinze décembre à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de VIRY-CHATILLON, légalement convoqué le 9 décembre 2016, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie VILAIN, Maire.

Présents :

M. Jean-Marie VILAIN, M. Jérôme BERENGER, Mme Marie-Thérèse VIDAL, Mme Vanessa CAPELO, M. Laurent SAUERBACH, M. Gérard KIEFFER, Mme Arielle MERRINA, Mme Adèle VILLECHEVROLLE, M. Michel RAYMOND, Mme Aurélie TROUBAT, M. Pascal LAHURE, Mme Christèle GIRAUD, Mme Denise BOCH, Mme Chantal SARAZIN-LEVASSOR, M. Joël CLEMENT, Mme Bernadette MOULAY, M. Hervé JOUY, Mme Sylvie REGLE, M. Gérard FREBAULT, Mme Anne-Marie LEMARIE, M. Mohamed BELACHEMI, M. Jean-Louis BRUNEAU, M. Etienne GILBERT, M. Thierry MARQUEZ, Mme Martine SCHERZI, Mme Marie-France ECKHOUDT, M. Paul DA SILVA, M. Jean REMIGNARD, M. Abdoulaye FALL, Mme Maria del Pilar HIDALGO.

Absents : Mme Séraphine KAMWA, M. Jean-Yves GENESTE.

Pouvoirs :

M. Clément CAILLAUD	donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse VIDAL
Mme Claudette REDON	donne pouvoir à Mme Vanessa CAPELO
Mme Dominique PETIT-ARAKELIAN	donne pouvoir à M. Gérard KIEFFER
M. Simon YOWA KANYNDA	donne pouvoir à M. Laurent SAUERBACH
Mme Christine BOULAY-DEILHES	donne pouvoir à Mme Arielle MERRINA
Mme Véronique BLANDIN	donne pouvoir à Mme Adèle VILLECHEVROLLE
M. Silamakan TOURE	donne pouvoir à M. Michel RAYMOND

Secrétaire de séance : Mme Martine SCHERZI.

Appel et constat de l'acquisition du quorum

Le Président de séance déclare la séance ouverte, puis constate que le quorum est acquis, après avoir procédé à l'appel nominal et à l'enregistrement des pouvoirs.

Désignation du Secrétaire de séance

Mme Martine SCHERZI, suivante dans l'ordre du tableau, succède à M. Thierry MARQUEZ pour assurer la fonction de secrétaire de séance.

DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DES ARTICLES L2122-22 ET L2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DONNE ACTE au Maire, à l'unanimité, des décisions n°L2016-210 à L2016-240 prises en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération n°8 du 19 novembre 2015.

1	Dénomination de la salle d'entraînement de boxe thaïlandaise du gymnase Salvador Allende, en hommage à Monsieur Maxime MYRTE, décédé le 28 novembre dernier
----------	--

Unanimité

- **DONNE** à la salle d'entraînement de boxe thaïlandaise du Gymnase Salvador Allende le nom de « Nilar Win ».

2	Ajustement du règlement des temps extrascolaires, périscolaires et restauration
----------	--

Unanimité

- **APPROUVE** le règlement des temps extrascolaires, périscolaires et restauration.
- **DIT** que le règlement sera diffusé à toute famille inscrivant son enfant aux différentes activités concernées.
- **DIT** que le règlement est applicable à compter du 1^{er} janvier 2017.

3	Convention de refacturation entre la Ville de Viry-Chatillon et la Caisse des Ecoles, dans le cadre du Projet de Réussite Educative
----------	--

Unanimité

- **ADOpte** la convention de refacturation entre la Ville de Viry-Chatillon et la Caisse des Ecoles, dans le cadre du Projet de Réussite Educative.
- **AUTORISE** le Maire ou son Adjoint délégué à signer ladite convention.

4a)	Adoption et signature d'une convention n°268/2016 d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales, d'une Prestation de Service Unique pour la Crèche Familiale Ariane
------------	--

Unanimité

- **ADOpte** la convention d'objectifs et de financement n°268/2016, avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne, d'une prestation de service au profit de la Crèche Familiale Ariane.
- **AUTORISE** le Maire ou son Adjoint délégué à signer ladite convention.

4b)	Adoption et signature d'une convention n°269/2016 d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales, d'une Prestation de Service Unique pour la Crèche Familiale Lacore
------------	--

Unanimité

- **ADOpte** la convention d'objectifs et de financement n°269/2016, avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne, d'une prestation de service au profit de la Crèche Familiale Lacore.
- **AUTORISE** le Maire ou son Adjoint délégué, à signer ladite convention.

4c)	Adoption et signature d'une convention n°270/2016 d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales, d'une Prestation de Service Unique pour le Multi-Accueil Suzanne Lacore
------------	---

Unanimité

- **ADOpte** la convention d'objectifs et de financement n°270/2016, avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne, d'une prestation de service au profit du Multi-Accueil Suzanne Lacore.
- **AUTORISE** le Maire ou son Adjoint délégué, à signer ladite convention.

4d)	Adoption et signature d'une convention n°271/2016 d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales, d'une Prestation de service Unique pour la Halte-Garderie Ariane
------------	--

Unanimité

- **ADOpte** la convention d'objectifs et de financement n°271/2016, avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne, d'une prestation de service au profit de la Halte-Garderie Ariane.
- **Autorise** le Maire ou son Adjoint délégué, à signer ladite convention.

4e)	Adoption et signature d'une convention n°272/2016 d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales d'une Prestation de service Unique pour la Halte-Garderie Dolto
------------	--

Unanimité

- **ADOpte** la convention d'objectifs et de financement n°272/2016, avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne, d'une prestation de service au profit de la Halte-Garderie Dolto.
- **Autorise** le Maire ou son Adjoint délégué, à signer ladite convention.

4f)	Adoption et signature de la convention n°273/2016 d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne, d'une Prestation de Service Unique pour la crèche collective Olympe de Gougues
------------	---

Unanimité

- **ADOpte** la convention d'objectifs et de financement n°273/2016, avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne, d'une prestation de service au profit de la crèche collective Olympe de Gougues.
- **Autorise** le Maire ou son Adjoint délégué, à signer ladite convention.

5	Modification des horaires d'ouverture de la crèche collective Olympe de Gougues
----------	--

Majorité : 33 voix pour (majorité municipale + Mme EECKHOUDT), 4 abstentions (M. DA SILVA, M. REMIGNARD, M. FALL, Mme HIDALGO)

- **DECIDE** d'approuver les nouveaux horaires d'ouverture de la crèche collective Olympe de Gougues de 8h00 à 18h30, à compter du 1^{er} septembre 2017.
- **DIT** que les nouveaux horaires d'ouverture seront annexés au règlement de fonctionnement des établissements d'accueil des jeunes enfants.

6	Fermeture estivale des structures petite enfance
----------	---

Majorité : 33 voix pour (majorité municipale + Mme EECKHOUDT), 4 abstentions (M. DA SILVA, M. REMIGNARD, M. FALL, Mme HIDALGO)

- **DECIDE** d'approuver les nouvelles modalités de fonctionnement des structures de la petite enfance qui seront amenées à fermer pendant les vacances, telles que définies ci-dessous :

Vacances de Noël : Fermeture pour toutes les structures sur la même période.

Vacances d'été 2017 : Fermeture pour toutes les structures les 3 premières semaines pleines en août.

- **MAINTIENT** les dispositions actuelles de fermeture pendant les vacances scolaires :
 - Halte Garderie Dolto : fermeture pendant toutes les vacances scolaires.
- **DIT** que les nouvelles modalités de fermeture seront annexées au règlement de fonctionnement des établissements d'accueil des jeunes enfants.

7	Convention de mécénat entre la société ACCES TP et la ville de Viry-Chatillon. Financement de deux bâches d'habillage de la façade du Théâtre de l'Envol
----------	---

Majorité : 33 voix pour (majorité municipale + Mme EECKHOUDT), 4 voix contre (M. DA SILVA, M. REMIGNARD, M. FALL, Mme HIDALGO)

- **ADOpte** la convention de mécénat entre la société ACCES TP et la ville de Viry-Chatillon.
- **AUTORISE** le Maire ou son Adjoint délégué à signer ladite convention.

8	Convention de mécénat entre la société SUEZ et la ville de Viry-Chatillon. Participation au financement des clous du circuit patrimonial
----------	---

Majorité : 33 voix pour (majorité municipale + Mme EECKHOUDT), 4 abstentions (M. DA SILVA, M. REMIGNARD, M. FALL, Mme HIDALGO)

- **ADOpte** la convention de mécénat entre la société SUEZ et la ville de Viry-Chatillon.
- **AUTORISE** le Maire ou son Adjoint délégué à signer ladite convention.

9	Instauration du télétravail
----------	------------------------------------

Unanimité

- **DECIDE**

ARTICLE 1 : le télétravail à domicile est institué à compter du 1^{er} janvier 2017.

ARTICLE 2 : la quotité des fonctions pouvant être exercées sous la forme de télétravail ne peut être supérieure à 2 jours par semaine. Le temps de présence sur le lieu d'affectation ne peut être inférieur à 3 jours par semaine.

ARTICLE 3 : le temps de travail de la journée télétravaillée est fixé à 7 heures.

ARTICLE 4 : à la demande des agents dont l'état de santé le justifie et après avis du médecin de prévention, il peut être dérogé, pour six mois renouvelables une fois, aux dispositions de l'article précédent.

ARTICLE 5 : l'exercice des fonctions en télétravail est accordé sur demande écrite de l'agent. Celle-ci précise les modalités d'organisation souhaitées, notamment les jours de la semaine travaillés sous cette forme ainsi que le lieu d'exercice.

ARTICLE 6 : le chef de service et l'autorité territoriale apprécie la compatibilité de la demande avec la nature des activités exercées, l'intérêt du service, les besoins du service public et la conformité des installations aux spécifications techniques précisées par la Ville.

ARTICLE 7 : les critères d'éligibilité au télétravail sont arrêtés en fonction de l'analyse du poste de travail, de la nature des activités exercées et du profil du demandeur.

Nature de poste de travail et des activités télétravaillées :

- La taille de l'équipe : les effectifs de l'équipe et/ou du service doivent être suffisants pour permettre la continuité du service malgré l'absence physique de l'agent.
- Le nombre de télétravailleurs au sein d'une équipe doit être compatible avec le bon fonctionnement et l'organisation du service.
- La sécurité et la confidentialité des données doivent être préservées.
- Les tâches du télétravailleur doivent consister en un traitement de l'information sous format dématérialisé et pouvant s'échanger sous la forme du réseau informatique.

- Les tâches éligibles au télétravail sont de manière générale des tâches qui de part leur nature permettent un contrôle de l'activité exercée les jours télétravaillés.

Profil du télétravailleur :

- **Maîtrise dans son domaine d'activités :** Un bon niveau de maîtrise dans les tâches confiées est indispensable car le télétravail suppose un niveau de compétences suffisant, amenant à un besoin d'encadrement moindre.
- **Autonomie :** L'autonomie doit être étudiée sous l'angle de la capacité d'un collaborateur à exécuter des tâches avec un minimum de supervision et à résoudre des problèmes en puisant dans son expérience ; il doit également savoir alerter à bon escient sa hiérarchie et organiser un niveau de reporting suffisant et régulier sur l'avancée de ses travaux (production de documents, d'états, etc..).
- **Capacités d'organisation :** Les capacités d'organisation sont essentielles en télétravail. Par organisation, il faut entendre la capacité d'une personne à anticiper, à planifier des activités, à hiérarchiser les priorités, à structurer les informations tout en utilisant les outils adaptés.
- **Capacité techniques :** Le candidat se doit de faire preuve de capacités techniques importantes. En effet, le télétravail étant basé avant tout sur l'utilisation des technologies de l'information pour communiquer et travailler. Les attentes se situent donc au niveau des logiciels métiers, de l'outil informatique ainsi que de la connectivité réseau.
- **Capacités d'expression orale et écrite :** Le télétravailleur est en communication permanente avec l'extérieur. La distance peut l'amener à devoir compenser par une communication plus soutenue. Les critères à prendre en compte sont donc l'aisance et la clarté dans son expression orale et écrite.
- **Conditions d'exercice :** Le télétravailleur doit disposer de conditions matérielles favorables à son activité professionnelle à domicile (espace de retrait, logement connecté, etc...).

ARTICLE 8 : une convention tripartite signée par l'autorité territoriale, l'agent et le chef de service régira les modalités pratiques du télétravail.

10	Complément de la délibération du 20 décembre 2001 relative à l'organisation des cycles de travail du personnel municipal
-----------	---

Majorité : 33 voix pour (majorité municipale + Mme EECKHOUDT), 4 voix contre (M. DA SILVA, M. REMIGNARD, M. FALL, Mme HIDALGO)

- **MODIFIE** la délibération n°11 du 20 décembre 2001 comme suit : la durée annuelle du travail reste inchangée et est fixée à 1536,50 heures.
- **DIT** que le temps de travail est organisé en cycles de travail qui peuvent varier du cycle hebdomadaire au cycle annuel, dans le respect des règles minimales d'encadrement du temps de travail.

11	Prolongation du dispositif de titularisation dans le cadre de la loi Sauvadet : rapport et programme pluriannuel
-----------	---

Unanimité

- **ADOpte** le rapport et le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.
- **DECIDE** de confier au Centre de Gestion de la Grande Couronne Ile-de-France l'organisation des sélections professionnelles consécutives à la mise en œuvre dudit programme.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à établir et conclure avec le Président du Centre de Gestion de la Grande Couronne Ile-de-France les conventions correspondantes à l'organisation des sélections professionnelles.

12	Modification du tableau des emplois permanents
-----------	---

Unanimité

- **DECIDE** de modifier le tableau des emplois permanents comme suit :

<i>SUPPRESSIONS</i>	<i>Nombre</i>	<i>CREATIONS</i>	<i>NOMBRE</i>
Adjoint administratif principal de 2ème classe	1	Adjoint administratif de 2ème classe	1
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	2	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	2
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1ère classe	1	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2 ^{ème} classe	1
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 1ère classe	1	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 2 ^{ème} classe	1
Rédacteur	1	Attaché	1
Animateur principal de 2ème classe	1	Animateur	1

- **ADOpte** le tableau des emplois permanents, avec effet au 1^{er} décembre 2016.

13	Transfert et mise à disposition d'agents auprès de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre
-----------	---

Unanimité

- **APPROUVE** le transfert d'un agent affecté en totalité sur une compétence transférée à l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre.
- **APPROUVE** les mises à disposition des agents n'exerçant qu'en partie leurs fonctions dans un service ou une partie de service transféré.
- **APPROUVE** la convention à intervenir entre la Ville et l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre définissant les modalités de ces mises à disposition.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué, à conclure la convention de mise à disposition relative au personnel affecté partiellement aux compétences transférées à l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre.

14	Convention de réservation de logements entre la Ville et le bailleur social Logement Francilien, dans le cadre de l'opération acquisition-amélioration de 600 logements à Viry-Chatillon
-----------	---

Unanimité

- **DECIDE** d'accepter les termes de la convention de réservation à intervenir entre la ville de Viry-Chatillon et le bailleur social Logement Francilien en contrepartie de l'octroi de la garantie d'emprunt municipale de 4.832.651 € soit 10 % pour un montant global de 48 326 509 €, souscrits par SA HLM Logement Francilien auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la réhabilitation de 600 logements à Viry-Chatillon.

Dans ce cadre, le Logement Francilien s'engage à accorder à la commune un droit de réservation portant sur 12 logements, complété par 48 logements supplémentaires en subdélégation des droits de réservations de la CALE, soit un total de 60 logements dont 49 PLUS et 11 PLS.

➤ **ACCEPTE** les modalités d'exécution des termes de la convention de réservation et à présenter des candidats en application de la réglementation liée au financement principal du logement et à l'acceptation de la commission d'attribution des logements sociaux.

➤ **ENTEND** que les logements loués par le bailleur social Logement Francilien aux personnes désignées par la ville doivent faire l'objet de baux conclus et renouvelés dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur et corrélative au financement principal du logement.

➤ **DIT** que la présente convention cessera de produire effet à l'expiration du remboursement des prêts pour lesquelles les garanties de la Ville et de la Communauté d'Agglomération des Lacs de l'Essonne sont accordées.

➤ **AUTORISE** le Maire ou l'un de ses Adjoints à signer la convention de réservation du contingent communal qui sera passée entre la société et la Ville.

15	Adoption des travaux en régie réalisés sur l'exercice 2016 – valorisation comptable
----	--

Unanimité

➤ **DECIDE** dans le cadre de la Décision Modificative n°3 :

- ✓ d'adopter l'état des travaux en régie 2016.
- ✓ d'autoriser les écritures budgétaires permettant d'intégrer les dépenses de travaux en régie en section d'investissement et de neutraliser les charges constatées sur la section de fonctionnement tout au long de l'exercice pour un montant total de cent dix mille cinq cent trois euros et vingt-quatre centimes (110 503,24 € T.T.C.).
- ✓ d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à revêtir de sa signature toute pièce justificative requise par la comptable publique (état des travaux en régie).

16	Création d'une AP/CP (Autorisation de programme/Crédit de paiement) et révision des autorisations de programme et crédits de paiement millésime 2016
----	---

Majorité : 32 voix pour (majorité municipale), 5 abstentions
(M. DA SILVA, M. REMIGNARD, M. FALL, Mme HIDALGO, Mme EECKHOUDT)

- **DECIDE** d'adopter l'AP/CP n°AP0716 pour le montant total (AP) et la répartition (CP).
- **DECIDE** de réviser les AP/CP n°AP0116, n°AP0216, n°AP0316, n°AP0416, n°AP0516, n°AP0616 pour les montants totaux (AP) et les répartitions (CP).
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'ensemble des concours financiers susceptibles d'être alloués au titre des programmes et opérations financés dans le cadre des autorisations de programmes et à revêtir de sa signature toute convention se rapportant à ces projets.

17	Adoption du Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) provisoire 2016
-----------	---

Unanimité

➤ **DECIDE**

- d'approuver le montant du FCCT provisoire défini par la CLECT.

- de fixer le montant du Fond de Compensation des Charges Territoriales provisoire 2016 de la Commune de Viry-Chatillon à 6 186 057.72 €, se décomposant comme suit :

La fraction Impôts ménage : 3 676 333 €

La fraction Dotation Compensation Part Salaire : 2 521 615 €

Le besoin de financement du transfert du plan local d'urbanisme :
- 11 890,28 €.

- d'utiliser le montant du FCCT provisoire 2016, décomposé en douzième, comme base des mensualités prévisionnelles versées par la commune à l'EPT pour le FCCT provisoire 2017 dans l'attente de son ajustement par la CLECT.

➤ **PREND ACTE** que le vote du FCCT 2016 définitif sera effectué après clôture de l'exercice concerné.

18	Décision modificative n°3 - Budget Principal – Exercice 2016
-----------	---

Majorité : 33 voix pour (majorité municipale + Mme EECKHOUDT), 4 abstentions (M. DA SILVA, M. REMIGNARD, M. FALL, Mme HIDALGO)

➤ **ADOpte** par chapitre et par opération, la décision modificative n°3 qui lui est présentée, au titre de l'exercice 2016, et arrête les dépenses et les recettes conformément à l'état budgétaire.

19	Autorisation de dépenses sur la section d'investissement avant l'adoption du Budget annexe le Calypso pour l'exercice 2017
-----------	---

Unanimité

➤ **AUTORISE** le Maire à engager, liquider et mandater avant l'adoption du Budget annexe le Calypso pour l'exercice 2017, les dépenses d'investissement suivant l'état ci-après :

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2016	25% DU BP 2016	DEPENSES AUTORISEES SUR 2017 AVANT LE VOTE DU BP
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	19 158,17 €	4 789,54 €	4 789,54 €

20a)	Avances sur subvention 2017 au profit de diverses associations sportives
-------------	---

Unanimité

➤ **APPROUVE** pour les associations et Etablissements Publics suivants, le versement d'une avance sur leur subvention à percevoir en 2017, sur la base de 3/12^{ème} des montants de subventions attribuées en 2016 :

Associations devant conclure une convention d'objectifs avec la commune	Accordée 2016	Prévisions d'avances de subventions en 2017 (attribution 3/12 ^{ème})
Football	93 100,00 €	23 275,00 €
Rugby	7 000,00 €	17 500,00 €
Athlétisme	35 600,00 €	8 900,00 €
C.N.V.	50 800,00 €	12 700,00 €
Viry Hockey 91	24 300,00 €	6 075,00 €
TOTAL	273 800,00 €	68 450,00 €
Pas de conventions d'objectifs à conclure (subventions < à 23 000 euros)	Accordée 2016	Prévisions d'avances de subventions en 2017 (attribution 3/12 ^{ème})
Basket	12 150,00 €	3 037,50 €
Tennis de table	10 400,00 €	2 600,00€
Hand Ball	6 400,00€	1 600,00 €
Danse sur glace	4 000,00 €	1 000,00 €
TOTAL	32 950,00 €	8 237,50 €

- **PRECISE** que le versement de ces avances, pour les associations ayant bénéficié en 2016 d'une subvention d'un montant supérieur à 23 000 €, sera effectué sous réserve de la conclusion préalable de conventions d'objectifs entre la Ville et les associations concernées.

20b)	Approbation de la convention financière et d'objectifs de l'association ESV FOOTBALL
-------------	---

Unanimité

- **APPROUVE** les termes de la nouvelle convention financière et d'objectifs entre la Ville et l'association ESV FOOTBALL pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017.
- **AUTORISE** le Maire ou son Adjoint délégué à signer ladite convention.

20c)	Approbation de la convention financière et d'objectifs de l'association ESV RUGBY
-------------	--

Unanimité

- **APPROUVE** les termes de la nouvelle convention financière et d'objectifs entre la Ville et l'association ESV RUGBY pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017.
- **AUTORISE** le Maire ou son Adjoint délégué à signer ladite convention.

20d)	Approbation de la convention financière et d'objectifs de l'association Viry Athlé 91
-------------	--

Unanimité

- **APPROUVE** les termes de la nouvelle convention financière et d'objectifs entre la Ville et l'association Viry Athlé 91 pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017.
- **AUTORISE** le Maire ou son Adjoint délégué à signer ladite convention.

20e)	Approbation de la convention financière et d'objectifs de l'association Club Nautique de Viry-Chatillon
------	--

Unanimité

- **APPROUVE** les termes de la nouvelle convention financière et d'objectifs entre la Ville et l'association Club Nautique de Viry-Chatillon pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017.
- **AUTORISE** le Maire ou son Adjoint délégué à signer ladite convention.

20f)	Approbation de la convention financière et d'objectifs de l'association Viry Hockey 91
------	---

Unanimité

- **APPROUVE** les termes de la nouvelle convention financière et d'objectifs entre la Ville et l'association Viry Hockey 91 pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017.
- **AUTORISE** le Maire ou son Adjoint délégué à signer ladite convention.

21	Création d'un nouveau tarif pour les retransmissions « concerts/spectacles » au Cinéma Le Calypso
----	--

Unanimité

- **APPROUVE** la création du tarif pour les retransmissions « concerts/spectacles », au Cinéma municipal Le Calypso comme ci-dessous :
 - tarif plein 12 Euros,
 - tarif réduit 9 Euros (- 26 ans, seniors, demandeurs d'emploi, titulaires d'une carte d'invalidité, familles nombreuses).
- **DIT** que ce nouveau tarif est applicable à partir du 1^{er} janvier 2017 et sera intégré dans la grille tarifaire 2016/2017.

22	Contrat Culturel de Territoire – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental
----	---

Unanimité

- **APPROUVE** le Contrat Culturel de Territoire déclinant les actions culturelles de la ville de Viry-Chatillon, susceptibles d'être éligibles dans le cadre de ce dispositif d'intervention.
- **SOLLICITE** les subventions susceptibles d'être octroyées par le Conseil Départemental pour les trois dispositifs comme ci-dessous :
 - une subvention de 30 000 € pour trois actions de développement culturel organisées pour la période de janvier à décembre 2017, axées autour du Festival du conte, de La Cité des Arts vecteur d'éducation artistique et culturel et de la Rencontre et création autour des arts visuels.
 - Une subvention de 5000 € pour le projet éducatif et de sensibilisation des publics du Cinéma le Calypso, inscrit dans le réseau cinésonne.
 - Une subvention dans le cadre du soutien à l'investissement pour les travaux de rénovation, ainsi que l'acquisition d'affichages dynamisant destinés à l'amélioration de l'accueil des usagers du Cinéma le Calypso pour une dépense globale à hauteur de 35 000 €.
- **PRECISE** que ces dispositifs d'intervention sont intégrés et détaillés dans le Contrat Culturel de Territoire.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à effectuer toutes les démarches relatives à cette demande.

23a)	Approbation de la convention d'objectifs et de moyens pour l'année 2017 entre la Ville et la MJC Les Passerelles
------	---

Unanimité

- **APPROUVE** les termes de la convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Viry-Chatillon et la MJC Les Passerelles, pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017.
- **AUTORISE** le Maire ou son Adjoint délégué à signer ladite convention.

23b)	Avance sur subventions 2017 au profit de la MJC Les Passerelles
------	--

Unanimité

- **APPROUVE** le versement à la MJC Les Passerelles d'une avance sur leur subvention à percevoir en 2017, sur la base de 3/12^{ème} des montants des subventions attribuées en 2016 aux MJC Aimé Césaire, Antoine de Saint-Exupéry puis Les Passerelles soit 570 000 € x 25 % = 142 500 €.
- **PRECISE** que le versement de cette avance sera effectué sous réserve de la conclusion préalable d'une convention d'objectifs et de moyens entre la Ville et la MJC Les Passerelles.

24	Création d'un Règlement Intérieur pour le terrain du Feu de Camp
----	---

Unanimité

- **DECIDE** d'approuver le Règlement Intérieur du terrain du Feu de Camp.

25	Création d'un nouveau tarif pour la salle Savoie, à compter du 1^{er} janvier 2017
----	---

Unanimité


- **DECIDE** d'approuver la création d'un nouveau tarif pour la salle Savoie, comme indiqué ci-dessous :

Pour la salle SAVOIE :

Nature des réunions	Tarifs 2017 + 2 %
Réunions et évènements associatifs à but non lucratif de Viry-Chatillon	Gratuit
Réunions et évènements associatifs à but non lucratif extérieurs	29,60 €/j
Réunions de syndicats et groupements de copropriétaires	208,05 €/j

La séance a été levée à 21h50
Fait à Viry-Chatillon, le 22 décembre 2016.

Le Maire,
Mario VILAIN



11

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

FONCTION	NOM ET PRENOM	DATE DE NAISSANCE	DATE DE LA PLUS RECENTE ELECTION	SUFFRAGES
MAIRE				
MAIRE	Jean-Marie VILAIN	10/06/1959	30/03/2014	6682
ADJOINTS AU MAIRE				
1 ^{er} Adjoint au Maire	Jérôme BERENGER	15/09/1974	30/03/2014	6682
2 ^{ème} Adjoint au Maire	Marie-Thérèse VIDAL	04/10/1961	30/03/2014	6682
3 ^{ème} Adjoint au Maire	Vanessa CAPELO	10/05/1979	30/03/2014	6682
4 ^{ème} Adjoint au Maire	Laurent SAUERBACH	03/06/1961	30/03/2014	6682
5 ^{ème} Adjoint au Maire	Gérard KIEFFER	25/05/1950	30/03/2014	6682
6 ^{ème} Adjoint au Maire	Arielle MERRINA	09/07/1976	30/03/2014	6682
7 ^{ème} Adjoint au Maire	Clément CAILLAUD	26/06/1983	30/03/2014	6682
8 ^{ème} Adjoint au Maire	Adèle VILLECHEVROLLE	27/07/1947	30/03/2014	6682
9 ^{ème} Adjoint au Maire	Michel RAYMOND	28/08/1953	30/03/2014	6682
10 ^{ème} Adjoint au Maire	Aurélien TROUBAT	22/05/1987	30/03/2014	6682
11 ^{ème} Adjoint au Maire	Pascal LAHURE	03/03/1964	30/03/2014	6682
12 ^{ème} Adjoint au Maire	Christèle GIRAUD	30/06/1968	30/03/2014	6682
CONSEILLERS MUNICIPAUX				
Conseillère Municipale	Denise BOÏCH	03/12/1943	30/03/2014	6682
Conseillère Municipale	Claudette REDON	15/09/1947	30/03/2014	6682
Conseillère Municipale	Chantal SARAZIN-LEVASSOR	12/08/1948	30/03/2014	6682
Conseiller Municipal	Joël CLEMENT	08/08/1950	30/03/2014	6682
Conseillère Municipale	Bernadette MOULAY	17/03/1953	30/03/2014	6682
Conseiller Municipal	Hervé JOUY	17/06/1953	30/03/2014	6682
Conseillère Municipale	Sylvie REGLE	18/06/1953	30/03/2014	6682
Conseillère Municipale	Dominique PETIT-ARAKELIAN	16/01/1954	30/03/2014	6682
Conseiller Municipal	Gérard FREBAULT	12/08/1957	30/03/2014	6682
Conseillère Municipale	Anne-Marie LEMARIE	10/03/1958	30/03/2014	6682
Conseiller Municipal	Simon YOWA KANYNDA	08/10/1958	30/03/2014	6682
Conseillère Municipale	Christine BOULAY-DEILHES	13/06/1960	30/03/2014	6682
Conseiller Municipal	Mohamed BELACHEMI	29/03/1966	30/03/2014	6682
Conseiller Municipal	Jean-Louis BRUNEAU	19/02/1967	30/03/2014	6682
Conseillère Municipale	Véronique BLANDIN	14/06/1969	30/03/2014	6682
Conseiller Municipal	Silamakan TOURE	29/08/1983	30/03/2014	6682
Conseiller Municipal	Etienne GILBERT	01/10/1990	30/03/2014	6682
Conseiller Municipal	Thierry MARQUEZ	17/04/1965	15/12/2015	6682
Conseillère Municipale	Martine SCHERZI	14/05/1960	26/05/2016	6682
Conseillère Municipale	Marie-France EECKHOUDT	23/10/1954	30/03/2014	3608
Conseiller Municipal	Paul DA SILVA	15/06/1968	30/03/2014	3608
Conseiller Municipal	Jean REMIGNARD	10/12/1947	27/11/2014	3608
Conseillère Municipale	Séraphine KAMWA	28/06/1977	19/05/2015	3608
Conseiller Municipal	Abdoulaye FALL	20/11/1968	24/03/2016	3608
Conseillère Municipale	Maria del Pilar HIDALGO	16/06/1949	05/10/2016	3608
Conseiller Municipal	Jean-Yves GENESTE	10/06/1956	15/12/2016	3608





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de l'Essonne

Chef-lieu de Canton

**AFFICHAGE
DECISIONS DU MAIRE L2122-22**

**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 DECEMBRE 2016**

N°	DATE	OBJET
L2016-210	22/12/16	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX SIS 26, RUE MAURICE SABATIER, A INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE VIRY-CHATILLON ET L'ASSOCIATION REVES DE CHIENS
L2016-211	22/12/16	CONTRAT DE CESSION DU DROIT D'EXPLOITATION DU SPECTACLE « LES AIMANTS », A INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE VIRY-CHATILLON ET L'ASSOCIATION AUTOUR DU MIME
L2016-212	22/12/16	CONTRAT DE CESSION DU DROIT D'EXPLOITATION DU SPECTACLE « MOLIERE MALGRE MOI », A INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE VIRY-CHATILLON ET PASCAL LEGROS PRODUCTIONS
L2016-213	22/12/16	CONTRAT DE CESSION DU DROIT D'EXPLOITATION DU SPECTACLE « JEAN-LUC LEMOINE », A INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE VIRY-CHATILLON ET BOOK YOUR SHOW
L2016-214	22/12/16	CONTRAT DE CESSION DU DROIT D'EXPLOITATION DU SPECTACLE « SHAKE SHAKE GO », A INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE VIRY-CHATILLON ET AUGURI PRODUCTIONS
L2016-215	22/12/16	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOCAUX (PISCINES MUNICIPALES DES LACS), A INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE VIRY-CHATILLON ET L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE FELIX ESCLANGON
L2016-216	22/12/16	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX, A INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE VIRY-CHATILLON ET L'ASSOCIATION CRAZY LINE COUNTRY
L2016-217	22/12/16	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX, A INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE VIRY-CHATILLON ET L'ASSOCIATION GYMNASTIQUE VOLONTAIRE VIRY-CENTRE
L2016-218	22/12/16	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX, A INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE VIRY-CHATILLON ET L'ASSOCIATION UNRPA ENSEMBLE ET SOLIDAIRES

L2016-219	22/12/16	CONTRAT DE CESSIION DU DROIT D'EXPLOITATION DU SPECTACLE « LE P'TIT MONDE DE RENAUD », A INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE VIRY-CHATILLON ET L'ASSOCIATION LA TROUPE DU PHENIX
L2016-220	22/12/16	DECISION MODIFICATIVE RELATIVE A LA DECISION N°L2016-203 RELATIVE A LA CONVENTION N°570116 (DAC4516) DE CESSIION DE DROITS DE REPRESENTATION ET DE REPRODUCTION DE PHOTOGRAPHIES DE JULIEN RIBOT, DANS LE CADRE DE L'EXPOSITION « REGARDS SUR NOS VILLES », A INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE VIRY-CHATILLON ET L'ARTISTE, MONSIEUR JULIEN RIBOT
L2016-221	22/12/16	DECISION MODIFICATIVE RELATIVE A LA DECISION N°L2016-205 RELATIVE A LA CONVENTION N°590116 (DAC4816) DE CESSIION DE DROITS DE REPRESENTATION ET DE REPRODUCTION DE PHOTOGRAPHIES D'HELOÏSE PEYRE, DANS LE CADRE DE L'EXPOSITION « REGARDS SUR NOS VILLES », A INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE VIRY-CHATILLON ET L'ARTISTE, MADAME HELOÏSE PEYRE
L2016-222	22/12/16	DECISION MODIFICATIVE RELATIVE A LA DECISION N°L2016-207 RELATIVE A LA CONVENTION N°600116 (DAC4716) DE CESSIION DE DROITS DE REPRESENTATION ET DE REPRODUCTION DE PHOTOGRAPHIES DE GUILLAUME DUCREUX, DANS LE CADRE DE L'EXPOSITION « REGARDS SUR NOS VILLES », A INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE VIRY-CHATILLON ET L'ARTISTE, MONSIEUR GUILLAUME DUCREUX
L2016-223	22/12/16	DECISION MODIFICATIVE RELATIVE A LA DECISION N°L2016-173 RELATIVE AU CONTRAT N°520116 DE MISE A DISPOSITION DES EXPOSITIONS « L'HERITAGE DE DARWIN » ET « A L'AUBE DE L'HUMANITE », DANS LE CADRE DE LA MANIFESTATION « L'HOMME QUELLE HISTOIRE » (CL224-0416-VILLE91), A INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE VIRY-CHATILLON ET DOUBLE HELICE
L2016-224	22/12/16	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DU THEATRE DE L'ENVOL, A INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE VIRY-CHATILLON ET L'ASSOCIATION A VOCE GIUSTA
L2016-225	22/12/16	AVENANT N°3 AU MARCHE N°STB3209 : MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REHABILITATION DU GYMNASSE LEO LAGRANGE – RENOVATION URBAINE DES COTEAUX DE L'ORGE
L2016-226	22/12/16	MARCHE N°6201136 SUITE A LA CONSULTATION SOC3316 RELATIVE A LA FOURNITURE DE COLIS FESTIFS POUR LES PERSONNES AGEES
L2016-227	22/12/16	CONTRAT DE CESSIION DU DROIT D'EXPLOITATION DU SPECTACLE « ANIMATION DES BANQUETS DES AINES », A INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE VIRY-CHATILLON ET A/D/M SPECTACLES
L2016-228	22/12/16	AVENANT N°1 AU MARCHE 380116 RELATIF A L'ENTRETIEN ET AU DEPANNAGE DES APPAREILS DE CHAUFFAGE ET PRODUCTION ECS DES LOGEMENTS A USAGE D'HABITATION ET PETITS ERP COMMUNAUX, SITUES DANS LA COMMUNE DE VIRY-CHATILLON

L2016-229	22/12/16	CONVENTION N°630116 (DAC4616) RELATIVE AU CONCERT DE MUSIQUE POP DE L'ARTISTE SOLVEIG DANS LE CADRE DE LA MANIFESTATION « BULLES SONORES », A INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE VIRY-CHATILLON ET L'ASSOCIATION SUNWAY MUSIK
L2016-230	22/12/16	CONVENTION DE FORMATION A INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE VIRY-CHATILLON ET L'ORGANISME DE FORMATION GIE IFEL
L2016-231	22/12/16	CONVENTION DE FORMATION A INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE VIRY-CHATILLON ET L'ORGANISME DE FORMATION GIE IFEL
L2016-232	22/12/16	CONVENTION DE FORMATION A INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE VIRY-CHATILLON ET L'ORGANISME DE FORMATION GIE IFEL
L2016-233	22/12/16	CONVENTION DE FORMATION A INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE VIRY-CHATILLON ET L'ORGANISME DE FORMATION GIE IFEL
L2016-234	22/12/16	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX, A INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE VIRY-CHATILLON ET L'ASSOCIATION ENSEMBLE VOCAL DE L'HUREPOIX
L2016-235	22/12/16	CONVENTION DE PRET DE DOCUMENTS D'ARCHIVES A INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE VIRY-CHATILLON ET LA DIRECTION DES ARCHIVES ET DU PATRIMOINE MOBILIER DE L'ESSONNE
L2016-236	22/12/16	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL REFERENCE SOUS L'APPELLATION SALLE DE DANSE SITUE AU STADE ERIC DURAND A INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE VIRY-CHATILLON ET LA MAISON DE LA JEUNESSE ET DE LA CULTURE LES PASSERELLES
L2016-237	22/12/16	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOCAUX (PISCINES MUNICIPALES DES LACS)
L2016-238	22/12/16	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX (REFECTOIRE DU STADE ERIC DURAND) ENTRE LA VILLE DE VIRY-CHATILLON ET L'ASSOCIATION POUR LE MAINTIEN D'UNE AGRICULTURE PAYSANNE (AMAP)
L2016-239	22/12/16	DECISION ACCEPTANT LE VERSEMENT DU REGLEMENT DE L'INDEMNITE DE REMBOURSEMENT CONCERNANT LE SINISTRE RELATIF AU VEHICULE COMMUNAL FIAT PUNTO IMMATRICULE 645 DHJ 91, INCENDIE EN DATE DU 9 JUILLET 2016 A VIRY-CHATILLON
L2016-240	22/12/16	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU VEHICULE IMMATRICULE DS 635 KX A INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE VIRY-CHATILLON ET L'ASSOCIATION ROLLER SKATING CLUB

